



CYCLO SPORT DU PAYS D'AIX

Président : Jean-Pierre CLOTTE

Avenue de Beauregard Bt 14 13100 Aix en Provence

Tel : 06.23.75.65.49 – mail : jeanpierre.clottes@yahoo.fr



**Un grand merci à Alain BERNARD
pour l'obtention de ce label**



Démarche « Label École Française de Vélo » au CSPA pour 2025

L'initiation de la démarche vient du fait que lorsque j'ai voulu valider l'inscription des jeunes mineurs du club pour 2025, le logiciel m'a refusé leur réinscription. Je suis allé vérifier sur le site, à Mon Club, onglet Jeunes.

J'ai pu constater que dorénavant, l'accueil de mineurs à la FFVélo au 1^{er} janvier 2025, est conditionné à la souscription, soit :

- d'une licence en famille (le jeune sera ainsi sous la responsabilité du chef de famille dans le cadre d'une pratique en famille). Le mineur est de ce fait rattaché à un adulte exerçant l'autorité parentale qui est lui-même licencié au sein de la Fédération pour l'année en cours
- soit d'une licence « Mineurs - EFV Team », sous la responsabilité d'un ou plusieurs référents Jeunes du club.

Suite à ce renforcement de la règle sur les admissions des jeunes mineurs dans les clubs de la FFVélo pour 2025, j'ai pris la décision de demander le Label EFV et donc de souscrire au Label École Française de Vélo (EFV), car la licence famille présente un gros inconvénient car elle oblige le chef de famille à une présence régulière lors des sorties club.

La procédure peut être enclenchée à partir de la « coche Jeunes » du site club CSPA, en cochant la case de La Réglementation Générale et attester de l'avoir lu. Il s'agit entre autre, de s'engager à appliquer les procédures et confirmer que le nombre de diplômés requis par tranche de jeunes accueillis dans la structure est respecté. C'est le cas au sein du CSPA qui compte 6 diplômés animateurs et 20 accompagnateurs désignés.

À l'issue de l'année, le club est censé faire un bilan des activités réalisées par les mineurs membres auprès de la fédération.

Alain Bernard